

CARACTERISTIQUES GENERALES

- Nature : fonds en euros à capital garanti (garantie brute des frais de gestion du contrat)
- Assureur : SPIRICA
- Date de création : 2016
- Frais de gestion annuels : 1,00%
- Taux d'attribution du rendement : 90%
- Frais d'entrée spécifiques au support : aucun
- Valorisation : calcul quotidien de la participation aux bénéfices, attribution annuelle au 31/12
- Taux Minimum Garanti Annuel pour 2018 : 0% y compris en cas de décès
- Encours au 31/12/2017 : 14,3 M€

PERFORMANCES

Année	Performance
2017	1,88% ⁽¹⁾
2016	0,49% ⁽¹⁾

⁽¹⁾ Taux de rendement du fonds net de frais annuels de gestion et hors prélèvements sociaux et fiscaux.

ORIENTATION DE GESTION DU FONDS EUROSELECTION2

EuroSélection2 vise une combinaison optimale entre sécurité et dynamisme grâce à une allocation d'actifs réactive, qui vise à capter la performance d'un sous-jacent dynamique tout en maîtrisant les risques.

Le fonds EuroSélection2 est composé à 70% minimum du Fonds Euro Général de Spirica, le solde, ou « poche booster », est essentiellement investi sur trois supports, gérés par la société Haas Gestion: Epargne Patrimoine, Epargne 365, Epargne Croissance.

En janvier 2018, la « poche booster » représente 20% de l'allocation du fonds EuroSélection2.

Commentaire de gestion 2017 : Au cours du premier semestre, l'allocation de la poche dynamique du fonds EuroSélection2 était principalement composée du fonds Epargne 365. Dans l'objectif de diversifier davantage l'allocation de la poche dynamique, les fonds Epargne Patrimoine et Epargne Croissance, gérés par Haas Gestion, ont été intégrés au sein de l'allocation au cours du mois de Juillet.

FOCUS SUR L'ALLOCATION DE LA POCHE DYNAMIQUE

Focus sur les 3 principaux supports qui composent l'allocation de la poche dynamique du fonds EuroSélection2 :

- **HAAS Gestion - EPARGNE PATRIMOINE** : Le fonds Epargne Patrimoine cherche à optimiser le couple rendement/risque dans le cadre d'une gestion discrétionnaire, en faisant varier l'exposition du portefeuille en actions, obligations et instruments du marché monétaire, en titres vifs ou en OPCVM ou FIA. Le fonds s'engage à respecter la fourchette d'exposition sur l'actif net de 0% à 40% sur les marchés d'actions, de toutes capitalisations, de tous secteurs et de toutes zones géographiques. Durant l'année 2017, le fonds Epargne Patrimoine a profité de la hausse des marchés actions ainsi que de la bonne tenue du marché obligataire, notamment celle du high yield européen.
- **HAAS Gestion - EPARGNE 365** : Le fonds Epargne 365 a quant à lui pour objectif la recherche d'une performance annualisée supérieure à 2,5 %, sur un horizon de placement minimum recommandé supérieur à 5 ans, en effectuant une gestion discrétionnaire en instruments financiers de taux et en actions. En 2017, le budget de risque du fonds Epargne 365 a évolué tout au long de l'année 2017, permettant aux gérants de maintenir une exposition actions comprise entre 30% et 45% en dehors du premier tour des élections présidentielles françaises où le portefeuille a été désensibilisé. L'ensemble des segments du fonds ont contribué positivement à sa performance. Les plus fortes contributions proviennent des segments actions et notamment des actions européennes, puis de l'exposition aux obligations à haut rendement de la zone euro.
- **HAAS Gestion - EPARGNE CROISSANCE** : Le fonds Epargne Croissance est géré avec une contrainte de volatilité maximale de 10% ex ante et s'engage à respecter la fourchette d'exposition sur l'actif net de 20% à 70% sur les marchés d'actions, de toutes capitalisations, de tous secteurs et de toutes zones géographiques. En 2017, l'exposition actions du fonds a varié entre 58% et 70%. Mécaniquement, l'exposition aux taux a été plus faible. La poche actions a été le principal contributeur à la performance à travers les larges caps puis les actions internationales et foncières cotées.

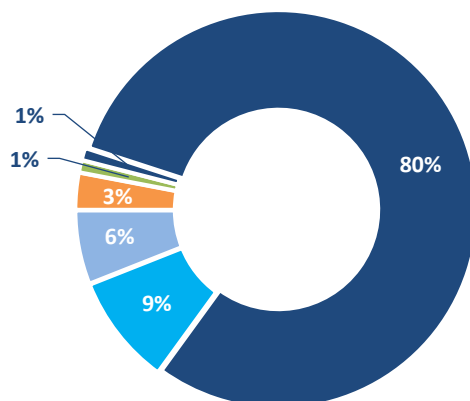
POINTS FORTS / LIMITES

- Une **allocation ouverte** et susceptible d'évoluer en fonction des conditions de marché.
- Une **perspective de rendement moyen supérieur à celui des fonds en euros « classiques »** grâce à une poche de diversification.
- Les **Participations aux Bénéfices acquises chaque année le sont définitivement grâce à l'effet cliquet** propre aux fonds en euros ; ces Participations aux Bénéfices sont attribuées **brutes de frais de gestion** du contrat.
- Le capital est sécurisé grâce à la garantie en capital égale aux sommes versées nettes de frais sur versements, **minorée chaque année des frais de gestion prélevés sur le contrat**.
- En contrepartie d'un rendement potentiellement supérieur au fonds euros classique, la performance finale du fonds EuroSélection2 pourra être nulle voire négative (dans la limite des frais de gestion du support), en cas d'évolution défavorable des marchés financiers.

CONDITIONS D'INVESTISSEMENT

- Le fonds EuroSélection2 est accessible par avenant au contrat, ou intégré aux Conditions Générales, selon la date de souscription du contrat.
- Le fonds est réservé exclusivement aux nouveaux versements (versement initial, versements libres), comprenant un minimum de 25% en unités de compte. Pas d'accès par arbitrage.
- L'investissement est limité à 60% du montant de chaque versement sur EuroSélection2. Ce ratio de 60% s'applique à l'ensemble des fonds en euros innovants/dynamiques (hors fonds en euros à Participation aux Bénéfices différée) dans leur nouvelle version v2, de manière cumulée.
- Aucune pénalité ne sera appliquée en cas de sortie du fonds.

REPARTITION DE L'ACTIF DU SUPPORT EUROSELECTION2 AU 01/01/2018



Répartition de l'allocation du support EuroSélection2	
Fonds Euro Général de Spirica	80%
Epargne Patrimoine I FCP 3DEC	9%
Epargne 365 FCP 3DEC	6%
Epargne Croissance FCP 3DEC	3%
HAAS ABSOLUTE ALL ROADS EUR	1%
HAAS ABSOLUTE LONG SHORT EQUITY	1%
TOTAL	100%

A noter :

En 2018, la répartition de l'actif du support sera la même entre EuroSélection et EuroSélection2.